

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

25 janvier 2011

Convocation du 19 janvier 2011

Présents : Francis FAURE, LE MÉRER Luc, BÉNECH Cédric, DEBUYS Marie-José, BURG Didier, LARGENTIE Cécile, WICART Francine

Excusés : LAGARDE Jean-Paul CAMPAN Véronique

Secrétaire de séance : Cécile LARGENTIE

Ordre du jour

Délibération : maison « La Balme » - voyage scolaire des 3^{ième}

Document d'urbanisme

Comptes rendus divers

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance, nomme Cécile LARGENTIE secrétaire de séance et lui donne la parole pour lecture du compte-rendu de la dernière séance. Approbation.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par le Président de l'association du patrimoine pour la réhabilitation de la « ruine » du rocher de la Baume. Les subventions ne sont plus attribuées aux associations, seulement aux collectivités. Il convient donc que la Mairie dépose la demande relative à l'attribution d'une aide financière pour la sauvegarde du bâtiment de la Baume. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité approuve. Un courrier sera adressé au Conseil Régional Midi-Pyrénées pour solliciter une aide financière d'un montant de 60 416.71 € dans le cadre des Fonds attribués à la sauvegarde du patrimoine.

Je souhaite attirer votre attention sur trois points essentiels du projet :

- Les travaux payés par la Mairie à hauteur des subventions
- Les subventions seront encaissées par la Mairie
- Le montant restant à la charge de la commune sera financé par les fonds propres de l'association

Délibérations

Remboursement de la caution à TOLLON.

Madame le Maire informe l'assemblée du départ du locataire du logement communal T4 au 31 décembre 2010.

L'état des lieux a été dressé et il convient donc de leur restituer la caution versée, correspondant à deux mois de loyer soit 740 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement

Subvention voyage scolaire Collège CAJARC année 2010/2011

Madame le Maire donne lecture du courrier du Collège de Cajarc sollicitant une aide pour les voyages organisés pour les élèves de 3^{ième}. Deux enfants de Calvignac sont concernés par ces sorties.

Après discussion le conseil municipal décide d'allouer la somme de 50 € par enfant pour l'année scolaire 2010/2011.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2011.

Participation communautaire pour logements sociaux dans immeuble ancienne Mairie-Ecole

Madame le Maire propose à l'assemblée de constituer le dossier pour la participation financière communautaire pour l'aide à la réalisation de logements sociaux dans l'ancienne Mairie-Ecole.

L'aide pressentie s'élève à 1 € 50 par mètre carré.

Approbation à l'unanimité.

Documents d'urbanisme

Madame le Maire présente le document d'urbanisme de Mme LEGRAND. Après observation il ressort que les tuiles proposées ne correspondent pas aux critères définis dans le PLU, le document sera revu en ce sens.

Madame le Maire informe l'assemblée des notifications reçues pour les aides de la réhabilitation de l'ancienne Mairie Ecole :

Région : 14348 € - 18000 € PALULOS – 5400 €

Conseil Général : 7500 € PALULOS

Questions diverses

Madame le Maire donne lecture du courrier d'une administrée du Grès faisant réclamation au sujet du ramassage des ordures ménagères. Elle demande que des containers à ordures soient remis

Madame le Maire fait part du courrier émanant de la direction des infrastructures et de l'aménagement du Conseil Général relatif à la programmation annuelle de réfection des couches de roulement. Des travaux sont envisagés sur la route départementale 143 courant 2012 et il faut les informer si des travaux sont prévus sur cette trajectoire. Vu les travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie Ecole, réponse leur sera faite.

Suite aux travaux effectués par la SAUR : chemin du bord du Lot face au tennis à côté de la maison Largentie et devant portail maison André il y a lieu de leur demander de bien vouloir reboucher correctement les trous.

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite aux travaux de réhabilitations de l'ancienne Mairie école, pour des raisons de sécurité, la fête en 2011 ne pourra avoir lieu au bourg et devra se déplacer au communal. Les terrains pressentis sont : terrain Soulages et terrain projet lotissement.

La municipalité souhaite fêter les 100 ans de Monsieur BENECH et propose la date du 12 février 2011 à midi.

La séance est levée à vingt heures trente.